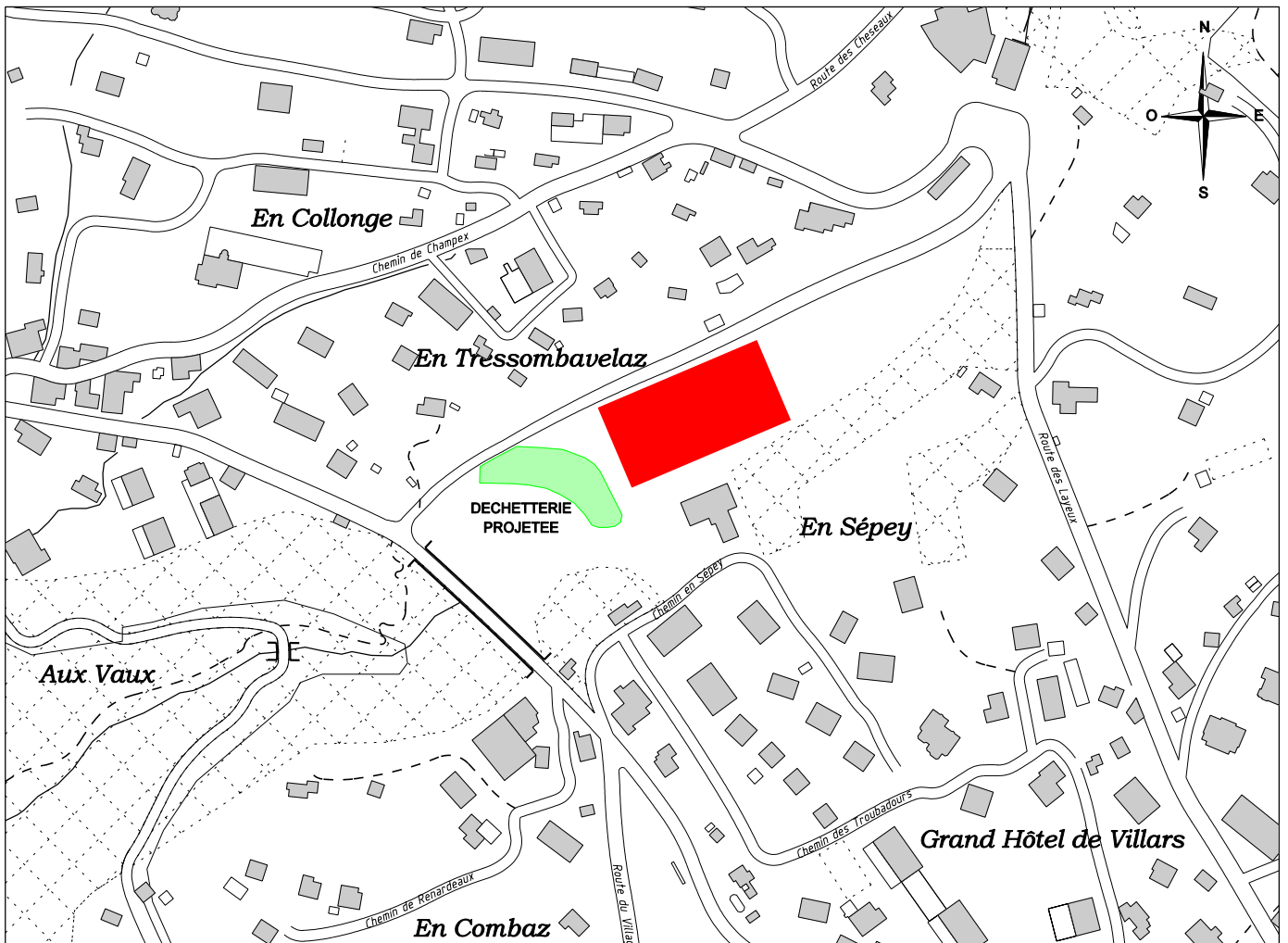


MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2006

CHESIERES - VILLARS - Crédit d'étude pour
le parking couvert du Rendez-Vous



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

De nombreuses stations de montagne cherchent des solutions afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et des touristes.

Si de nombreuses causes peuvent être recherchées, il en est une principale qui doit être résolue à l'avenir :

l'envahissement physique, visuel, bruyant et malodorant de l'automobile.

S'attaquer à ce problème, c'est également aborder celui de l'ambiance du centre que l'on souhaite favorable à la flânerie et à la rencontre.

En 1992, une étude a été menée sur ce sujet afin de trouver des solutions et faire des propositions d'aménagements conceptuels.

L'amélioration du cadre de vie dans la station implique des efforts très importants dans le domaine des transports où, pendant un tiers de l'année, les besoins en déplacement et en stationnement sont 6 à 8 fois plus importants.

Le stationnement, plus encore que les circulations des véhicules, diminue l'image de marque de la station : espaces piétonniers réduits, visions urbaines des rues encombrées par les voitures, le bruit, les odeurs.

Plusieurs objectifs pour améliorer la qualité de vie et l'ambiance dans la station et pour augmenter son attractivité avaient été fixés :

- Diminuer le trafic individuel et améliorer la qualité de l'espace public;
- Diminuer le stationnement des places de parc sur chaussée en offrant des parkings à proximité des deux pôles de transports collectifs touristiques que sont la gare du BVB et la télécabine du Roc d'Orsay;
- Améliorer les transports en commun entre les pôles importants et les parkings notamment.

Des aménagements ont été réalisés ces années passées:

- Construction du parking du Centenaire, environ 100 places;
- Aménagement de la place de la Gare et création d'un giratoire.

Pour atteindre les objectifs fixés dans le rapport TRANSITEC de 1992, la construction d'un parking sur la place du Rendez-Vous est nécessaire, ce d'autant plus que la capacité de débit de la télécabine du Roc d'Orsay sera augmentée à 2'000 personnes par heure.

2. DESCRIPTIF

Afin de dimensionner le futur parking, une détermination des besoins en places de parc s'est faite sur la base de plusieurs estimations, comptages et observations durant ces dernières années.

Le dernier comptage, effectué le 4 janvier 2006, soit à un moment de très forte fréquentation, a dénombré 1220 véhicules stationnés sur le domaine public à l'intérieur de la localité de Villars. Ce chiffre de 1220 correspond aux voitures parkées et aux

places encore libres mais potentiellement utilisables, soit une occupation maximale. Cela concerne la Rue Centrale depuis le Bristol, le parking du Centenaire, le secteur de la patinoire, le pont de Chesières, le secteur du parking du Rendez-vous et de la télécabine, la route des Cheseaux, la route des Layeux, la route des Hôtels et le secteur de Rochegrise, y compris un parking privé accessible au public.

Sur ces 1220 places, il faut considérer que :

- 522 sont légalisées,
- 50, situées sur la route des Layeux, sont à conserver comme délestage avec dispositif de sens unique.

Cela représente donc un manque de 648 places légalisées. Ce chiffre tient compte de :

- la perte de l'accès du parking privé à Rochegrise (construction d'un hôtel),
- l'emprise du nouveau parking sur la place du Rendez-vous inférieur,
- la suppression de la zone de parcage devant la télécabine, pour y créer une aire de déchargement/chargement pour les autocars,
- l'abandon de places dans la Rue Centrale à réhabiliter en zone piétonne,
- la suppression de toutes les autres places non légalisées (trottoirs, bords de chaussée).

L'avant projet, d'une capacité de 746 places sur 4 niveaux, mesurant environ 50 mètres par 100, permet par conséquent d'absorber la totalité des véhicules qui pourraient être mal stationnés, avec une marge d'une centaine de places.

Dans sa partie ouest, au niveau du rez-de-chaussée, des locaux sont prévus pour accueillir des véhicules de grande taille, comme des bus.

Lors de manifestations estivales, le dernier niveau pourrait être utilisé pour y installer une cantine, par exemple.

La mise à l'enquête publique d'un tel projet nécessite une étude d'impact et de circulation.

Cette construction étant soumise à la loi sur les marchés publics, la Municipalité propose d'adjuger les travaux à une entreprise générale, avec un suivi du bureau d'ingénieurs qui a établi le projet.

3. COUT DES ETUDES

Le coût des études, établi sur la base de devis, se présente de la manière suivante :

Etablissement du projet et du cahier des charges	Fr.	140'000.-
Etude d'impact et circulation	Fr.	50'000.-
Divers et imprévus, 10 %	Fr.	<u>19'000.-</u>
Total HT	Fr.	209'000.-
TVA 7,6% (Arrondi)	Fr.	<u>16'000.-</u>
Coût total des études	Fr.	225'000.-

4. PLANNING D'ETUDES

Etude d'impact préliminaire	:	mai 2006
Mise à l'enquête publique	:	juillet 2006
Transmission des dossiers		
Marchés publics aux EG	:	septembre 2006
Analyse des dossiers	:	novembre 2006
Travaux	:	en 2007

5. CONCLUSIONS

En conséquence la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 31 mars 2006,

- Vu le préavis de la Municipalité n°4 /2006,
- Entendu le rapport des Commissions,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide

1. **D'AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les études nécessaires pour l'obtention du permis de construire pour un montant total de Fr. 225'000.-.
2. **D'ACCORDER** le crédit nécessaire par le prélèvement de Fr. 225'000.- à la réserve "Parking et circulation".

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 février 2006.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



M. Dätwyler



Le Secrétaire :



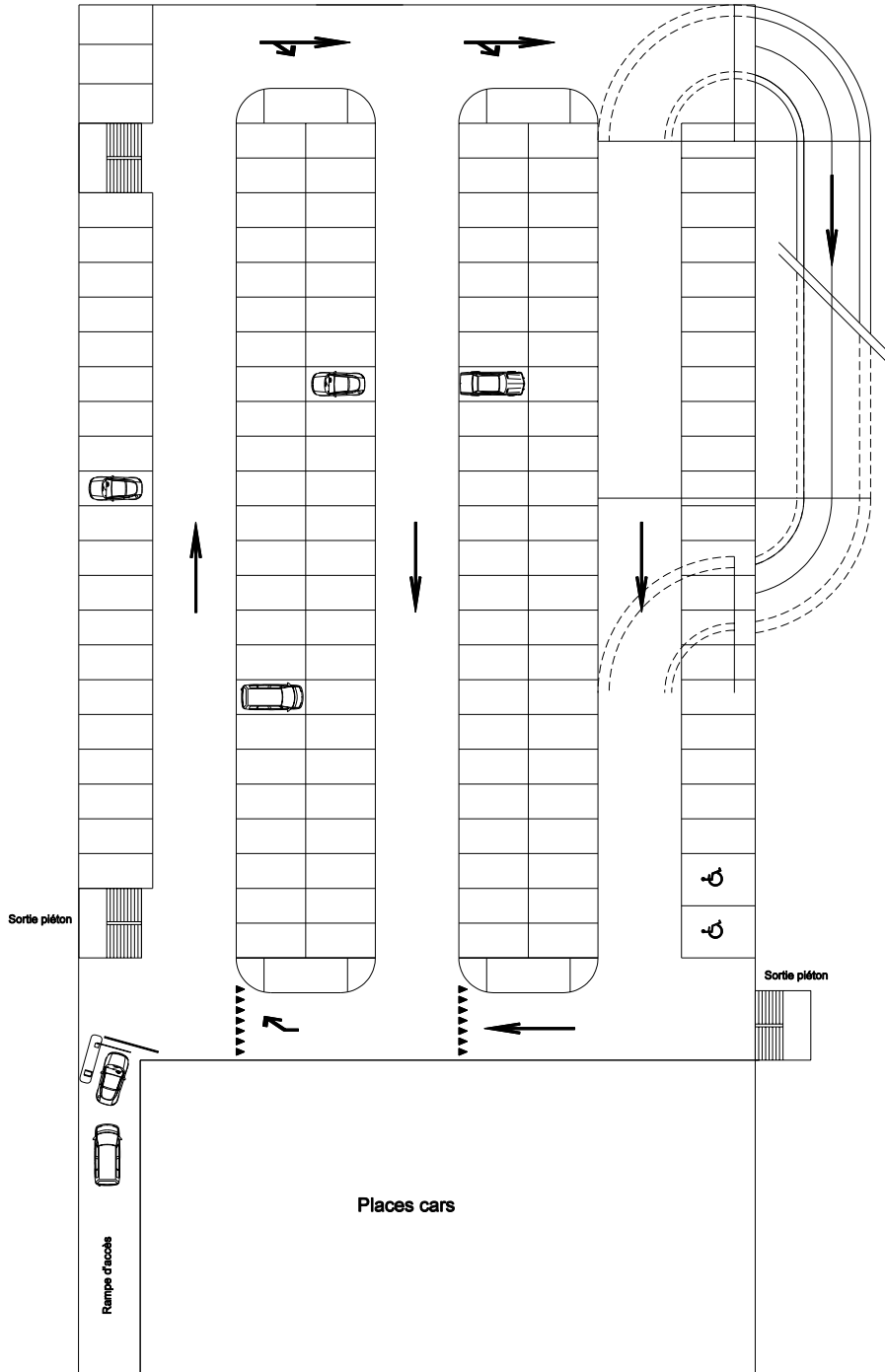
J.-M. Chanson

Annexe : 1 plan

Délégués municipaux : MM. M. DÄTWYLER, Syndic
J.F. DUPERTUIS; Mpl
R. NAEF, Mpl

Ollon, le 27 février 2006 / M.D./ mpa

AVANT PROJET NIVEAU DU REZ



AVANT PROJET COUPE LONGITUDINALE

